SIGEAN
Corbières Maritimes
Aude

MISE EN LIGNE LE 29-09-2026

COMMUNE DE SIGEAN

***

DEC – 2026 - 271

Décision du maire prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet : Procédure de mise en sécurité d'urgence suite à effondrement d'un mur de soutènement - Travaux de sécurisation – S.A.S Raymond Lavoye et fils

Monsieur le Maire de la Commune de SIGEAN ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de la commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°DEL-2026-005 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT en date du 21 mars 2026 et notamment le 4ème alinéa l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, les mesures d'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L 511-1 et suivants, L511-19, L.511-20 et L511-16 ;

Vu le rapport de l'expert Monsieur Gilles ANDRIEU en date du 21 janvier 2026 désigné par le tribunal administratif de Montpellier à la demande de la commune ;

Vu la procédure de mise en sécurité engagée à l'encontre des immeubles situés 44 et 36 rue du château sur la commune de SIGEAN ;

Vu les arrêtés de mise en sécurité AR-DG-2026-003 et AR-DG-2026-004 ;

Vu les décisions DEC-2026-124 et DEC-2026-125 portant décision de procéder d'office à la réalisation des mesures prescrites dans les arrêtés de mise en sécurité « procédure d'urgence » suite à l'absence de mise en œuvre dans le délai fixé ;

Vu la proposition de la S.A.S Raymond Lavoye et fils pour des travaux de sécurisation pour un montant de 24 720 € TTC ;

Considérant que dans le cadre de la procédure de mise en sécurité la commune doit procéder aux travaux de mise en sécurité d'urgence par substitution des propriétaires défaillants ;

Considérant qu'afin de permettre la réalisation des travaux de mise en sécurité d'urgence la mission de la S.A.S Raymond Lavoye et fils est indispensable.

DECIDE

Article 1er : De conclure et signer le devis de la S.A.S Raymond Lavoye et fils dans le cadre de la procédure de mise en sécurité d'urgence des constructions situées 44 et 36 rue du château.

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20260929-DEC-2026-271-AR
Date de réception préfecture : 29/09/2026

MISE EN LIGNE LE 29-09-2026

Article 2ème : Le montant de la dépense à engager au titre de cette opération selon le devis s'élève à 24 720 € TTC.

Article 3ème : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de Sigean, Monsieur le Receveur Municipal de Narbonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision, qui sera reprise au registre des délibérations du Conseil Municipal, fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naitre une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

et de la publication sur le site internet, le :

Fait à SIGEAN,
Le 29 septembre 2026

Ainsi fait et décidé les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel JAMMES

MAIRIE DE SIGEAN (Aude)

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20260929-DEC-2026-271-AR
Date de réception préfecture : 29/09/2026